



OIAC

Conseil exécutif

Trente-deuxième réunion
27 mars 2013

EC-M-32/1
26 mars 2013
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOTIFICATION D'UNE RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. La Présidente du Conseil exécutif ("le Conseil") a demandé qu'une réunion du Conseil soit convoquée pour examiner le point suivant : "Informations que doit communiquer le Directeur général à propos de la demande adressée par le Secrétaire général de l'ONU à l'OIAC pour qu'elle prenne part à une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques dans la République arabe syrienne".
2. Conformément à l'alinéa *b* de l'article 12 du Règlement intérieur du Conseil, le Directeur général notifie par la présente aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande de convocation d'une réunion du Conseil pour le 27 mars 2013 à 16 h 30.
3. Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil, l'ordre du jour provisoire de la réunion est joint en annexe.

Annexe : Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième réunion du Conseil exécutif



Annexe

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION
DU CONSEIL EXÉCUTIF**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Informations que doit communiquer le Directeur général à propos de la demande adressée par le Secrétaire général de l'ONU à l'OIAC pour qu'elle prenne part à une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques dans la République arabe syrienne.
4. Lecture de la déclaration arrêtée par la Présidente du Conseil; clôture.

--- 0 ---